

Prestations	4 <sup>ème</sup> de couv	2 <sup>ème</sup> de couv	Page	Double page	1/2 Page	1/3 Page	1/4 Page
Prix brut	4 090 €	3 780 €	3 250 €	6 510 €	1 730 €	1 480 €	1 210 €

Autres formats de communication, encarts..., nous contacter au 05 62 71 79 41 ou par mail : [j.joubert@arvalis-fr.com](mailto:j.joubert@arvalis-fr.com).

## DEGRESSIF

Le dégressif est déterminé sur le cumul des pages de l'exercice en cours. Le dégressif des encarts est basé sur leur équivalence en nombre de pages :

- 3 à 5 pages : 5 %
- 6 à 10 pages : 10 %
- 11 à 15 pages : 15 %
- 16 pages et + : 20 %

## COURANT D'AFFAIRES

Cette remise est basée sur la progression du nombre d'insertions. Elle s'applique à tout annonceur achetant un nombre de pages supérieur à l'exercice précédent :

- 10 à 19 % : 1 %
- 20 à 49 % : 2 %
- 50 à 99 % : 4 %
- 100 % et + : 6 %

## FIDELITE

Cette remise s'applique aux annonceurs réguliers de *Perspectives Agricoles*, quel que soit le nombre d'insertions :

- 3 ans : 3 %
- 4 ans : 4 %
- 5 ans et + : 5 %

## REMISE PROFESSIONNELLE

Cette remise est calculée sur le net après dégressif et remises : 15 %

## MAJORATIONS

Emplacement de rigueur : + 20 %

## ASPECTS TECHNIQUES

Date limite de remise des éléments techniques : le 9 du mois précédant le mois de parution.

### Formats des annonces :

	Hauteur	Largeur
Double page	297 mm*	420 mm*
Page	297 mm*	210 mm*
½ Page hauteur	297 mm*	103 mm*
½ Page largeur	150 mm*	210 mm*
¼ Page bandeau	60 mm	190 mm
¼ Page pavé	135 mm	88 mm

### Format des fichiers et remise des éléments

PDF ou JPG haute résolution (300 dpi) à adresser :  
[e.canali@arvalis.fr](mailto:e.canali@arvalis.fr)

\* + 5 mm de fond perdu sur les bords

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I - Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions de vente.

II - La publicité paraît sous la responsabilité de l'annonceur.

III - Perspectives Agricoles se réserve le droit de refuser toute annonce qui paraîtrait contraire à l'esprit de la publication.

IV - L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité.

V - L'annonceur s'engage à attester l'existence et la durée du contrat de mandat le liant au mandataire. En cas de facturation au mandataire, le double de la facture est communiqué à l'annonceur. Dans ce cas, les factures comporteront une remise professionnelle de 15 %. Est considéré comme mandataire, l'intermédiaire, dûment mandaté par l'annonceur pour acheter de l'espace publicitaire dans PERSPECTIVES AGRICOLES.

VI - Le règlement des factures s'effectue par chèque ou par virement à 30 jours.

VII - En cas de retard de paiement, des pénalités seront facturées, calculées au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, sur le montant du découvert échu et au prorata du nombre de jours de retard par rapport à l'échéance de chaque facture.

VIII - Toutes taxes existantes et toutes taxes nouvelles resteront à la charge de l'annonceur.

IX - PERSPECTIVES AGRICOLES se réserve le droit de modifier les conditions du tarif, même pour les ordres en cours.